

FICHE DE POSTE N°10 MCFA-7 VT-UPU 100%

Intitulé du poste : *Maître de Conférence Associé des ENSA*

Groupe de disciplines : Ville et Territoires (VT)

Disciplines : VT - UPU

Catégorie statutaire : A

Corps :

Maître de Conférence Associé des ENSA

Temps: **Plein temps (320h) - 1 an**

Domaine(s) Fonctionnel(s) : *Enseignement supérieur*

Emploi(s) Type : *Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B*

Ou *Enseignant praticien du supérieur DDAO - RCH03A*

Adresse administrative et géographique de l'affectation :

École nationale supérieure d'architecture de Paris- la Villette

Adresse : 144, avenue de Flandre - 75019 Paris

Missions et activités principales

Groupe de Disciplines : VT (Ville et Territoires)

Discipline : VT – UPU (Urbanisme et Projet urbain)

Présentation sommaire de l'organisation pédagogique des enseignements du projet à l'ENSAPLV

Dans le cycle licence, l'enseignement de la discipline s'inscrit dans une pédagogie progressive, organisée et coordonnée de manière collégiale au sein de 6 semestres, thématiques comme suit :

- S1 : ouverture à la ville et l'architecture (Fondamentaux)
- S2 : Initiation au projet, (outils, contexte)
- S3 : Espaces de l'habiter, (usages, structures, matérialités)
- S4 : Édifice public, (programme, structure et lumière)
- S5 : Habitation collective en milieu urbain, (interaction ville-architecture-environnement)
- S6 : Initiation au projet urbain, (mixités/densités)

Dans le cycle master, l'enseignement de ces disciplines prend place au sein de cinq domaines d'études, lieux privilégiés de rencontres et de travail des enseignements de projet comme de séminaire, permettant la thématisation des enseignements et visant à construire du dialogue, du débat, des échanges.

Liste des Domaines d'études :

- Arts et scénographies (AS) ;
- Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA) ;
- Habiter les mondes urbains (HMU) ;
- Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM) ;
- Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).

Charges pédagogiques :

- **LICENCE (220 h ETD)**
 - **80 h ETD** : L'enseignant/e interviendra dans un groupe de projet Licence 1-S1 / « Ouverture à la ville et à l'architecture » (Fondamentaux)
 - **112 h ETD** : L'enseignant/e sera responsable d'un groupe de projet Licence 1-S2 / « Initiation au projet / Outils, contexte »
 - **28 h ETD** : L'enseignant/e interviendra dans un groupe d'encadrement des rapports de licence en 3^o année (S 6), 8 étudiants à encadrer en binôme

- **MASTER (58 h ETD)**
 - **54 h ETD** : Ces heures seront effectuées en fonction des compétences et des spécificités de l'enseignant/e et des besoins de l'école soit dans l'un des séminaires en master, soit dans l'un des groupes de projet en master ou en licence
 - **4 h ETD** : L'enseignant/e interviendra dans le cours « Transitions écologiques : approches critiques » (S8 ou S9) en coordination étroite avec les enseignants du champ VT

- **HMONP (42 h ETD)**

L'enseignant/e interviendra dans l'encadrement d'un groupe d'ADE en formation HMONP

Charges scientifiques :

L'enseignant/e participera à la vie de l'école : sélection des primo-entrants, jurys etc.

Compétences principales mises en œuvre :

- Au-delà des caractéristiques de chaque profil, l'ENSAPLV recherche des enseignants porteurs de compétences précises quant à l'enseignement fondamental de l'architecture et de son contexte, entendu comme discipline et comme pratique. C'est à partir d'une pédagogie fondée sur le projet, colonne vertébrale de l'enseignement de l'architecture, ainsi que sur des séminaires et cours spécialisés que les enseignants transmettent les connaissances théoriques et les savoir-faire disciplinaires indispensables à la formation à une architecture située.
- Pour ce poste VT-UPU, il est attendu que l'enseignant/e témoigne, dans ses interventions pédagogiques, de compétences identifiables relatives à la transmission des enjeux de l'apprentissage du projet par une approche située attentive aux contextes urbains et territoriaux. Il/elle devra montrer sa capacité à déployer des dispositifs pédagogiques et didactiques répondants aux attendus de l'enseignement du projet en première année, soit en L1-S1, l'exploration des notions fondamentales de l'architecture par une appréhension de l'espace tant du point de vue perceptif que de ses usages, ainsi que l'observation et identification des qualités de l'espace urbain ; en L1-S2, approfondissement de la démarche de projet en abordant les notions d'ancrage du cadre bâti dans un site (environnement, topographie, rapport au sol et au ciel, rapport à l'espace public). Ce même semestre de L1-S2, l'enseignant/e intégrera les dispositifs d'un TD partagé avec les STA, en proposant une pédagogie où la dimension constructive, entendu comme approche par la matière et par la structure, interagit avec la question spatiale. Une attention à des pratiques qui mettent en jeu la manipulation et l'expérimentation sera appréciée.
- Le candidat assurera également l'encadrement des rapports de licence
- En HMONP, l'enseignant/e prendra en charge le suivi et l'encadrement d'Architectes Diplômés.es d'État. Cela comporte une capacité à accompagner les ADE dans leur année de MSP et à construire un questionnement critique des pratiques liées au métier d'architecte sous toutes ses facettes. Pour ce faire, une première expérience en la matière serait appréciable.
- Au-delà des compétences liées à la transmission des savoir-faire propres au projet architectural et urbain, il est aussi attendu de l'enseignant/e, une capacité de réflexion, de prise de distance critique, voire de théorisation qui seront évaluées dans la capacité à présenter clairement le programme d'un enseignement, dont les attendus seront exposés dans la note pédagogique jointe au dossier. Elle inclura une proposition d'intervention sur « les approches critiques des transitions écologiques » aux échelles de la ville et des territoires.
- L'école de la Villette est reconnue pour le dynamisme de sa recherche, structurée à partir de six laboratoires. Il est souhaité de l'enseignant/e VT, qu'il/elle soit en mesure d'énoncer, en lien avec son enseignement et sa pratique des orientations de recherche originales.

Compétences techniques :

Titres ou diplômes requis :

- Doctorat ou diplômes admis en équivalence (diplôme d'architecte...).
A défaut, titres, qualifications ou travaux admis en dispense.

Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :

Titres ou diplômes souhaités :

- Un·e architecte ou architecte-urbaniste ayant une forte expérience d'enseignement et/ou une pratique professionnelle reconnue dans l'intervention en conception spatiale à différentes échelles (territoire, espace urbain, édifice). Il/elle démontrera ses compétences en matière de recherche, notamment par une approche critique et une prise de position face aux enjeux de la transition écologique, et par ses contributions en matière d'aménagement urbain et architecturale.
- Est attendu également une capacité à valoriser le travail trans-scalaire de conception spatiale au cœur de processus de projet multi-acteurs incluant ainsi usagers et habitants.
- Une ouverture à l'internationale serait appréciée.

Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

- Voir ci-dessus

Savoir-être (compétences comportementales) :

- Voir ci-dessus

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé soit à la fois professionnel et supérieur, en intégrant des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et une formation bi-cursus ingénieur-architecte / architecte-ingénieur. Les formations qu'elle propose s'appuient pour partie sur les travaux de recherche développés dans le cadre de son département recherche qui regroupe six équipes pluridisciplinaires et s'ouvrent sur diverses

formations post Master qualifiantes : formation à l'HMONP, préparation au concours d'AUE, formations à des DPEA, formation à un DSA et formations doctorales.

L'ENSAPLV est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec 2300 étudiants, 76 administratifs, 250 enseignants (titulaires et contractuels) et environ 200 vacataires.

L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :

1/ il y est transdisciplinaire : tout en ayant pour centre l'apprentissage du projet architectural, urbain et de paysage, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et non subordonnés à lui afin de se situer au niveau universitaire le plus élevé ; depuis sa fondation, l'ENSAPLV favorise la coprésence de nombreuses disciplines dont elle encourage le travail conjoint autour de l'exercice du projet ;

2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD ;

3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire ;

4/ il se veut divers et non inféodé à telle ou telle doctrine ;

5/ il cherche en permanence à se réorienter en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc. ;

6/ il propose une progressivité dans le 1^{er} cycle Licence, une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2^e cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'Ecole une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA) ;

7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1^{er} cycle Licence et 2^e cycle Master ;

8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus et à des programmes financés par l'Europe.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :

- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP – EA) ;
- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU – EA 7486) ;
- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC- UMR MAP 3495) ;
- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP - UMR AUSSER 3329).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école

Liaisons fonctionnelles : Direction des études

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Poste MCFA à temps plein pour un an, à pourvoir pour la rentrée universitaire 2021-2022

Composition du dossier de candidature

Le contenu du dossier de candidature est précisé sur la plate-forme démarches simplifiées

CALENDRIER

- Date limite de réception des candidatures : **27/08/2021**
- Les candidats invités à l'entretien seront avertis au plus tard le : **09/09/21**
- Audition des candidats par la commission de recrutement prévue le : **14/09/2021**
-

Envois des candidatures :

Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées

Lien internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ensaplv-2021-09-recrutement-mcfassocies>

Aucune candidature ne sera acceptée hors la plate-forme Démarches simplifiées

Date de mise à jour de la fiche de poste : juillet 2020

CONDITIONS DE RECRUTEMENT DES MAÎTRES DE CONFÉRENCE ASSOCIÉS

(Décret n°2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture)

PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À TEMPS PLEIN

Art. 1er. – Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

- 1- Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;
- 2- Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;
- 3- Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

PROFESSEURS ET MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS À MI-TEMPS

Art. 7. – Des personnalités françaises ou étrangères peuvent être recrutées dans les écoles nationales supérieures d'architecture en qualité de professeur ou de maître de conférences associé à mi-temps, lorsqu'elles remplissent l'une des conditions fixées à l'article 1er et exercent une activité professionnelle principale hors enseignement.